

2024 - 92 Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2024
Service : Transition écologique et dialogues citoyens
Référence : SH

Objet : DIALOGUES CITOYENS - BILAN D' ACTIONS 2020-2024 - APPROBATION

Le sept octobre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Laetitia BAR à Clotilde ROUGEOT

Gilles PHILIPPEAU à Hélène RAUHUT-AUVINET

Marie-Estelle IRISSOU à Corinne CHENARD

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Yves ANDRIEUX à Anne-Laure BOCHE

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Absents excusés : Patrice BOLO, Yvan VALLEE, Ludivine BEN BELLAL, Sandrine GOURDON.

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Corinne CHENARD

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

La participation citoyenne est un élément essentiel de la politique de la ville de Couëron et la Ville travaille depuis plusieurs mandats à l'intégration de la participation des habitants dans les projets qu'elle réalise, quel que soit leur âge, ou leurs usages et engagements sur le territoire (travailleurs, résidents, bénévoles associatifs ...).

Le dialogue citoyen concerne toutes les démarches organisées par la Ville pour inclure la parole citoyenne dans le cadre des projets menés par la Ville et en partenariat avec Nantes Métropole. Elles peuvent concerner les habitants mais également les acteurs du territoire partenaires du projet.

En valorisant les savoirs et expériences des citoyens, recueillant leurs besoins, leurs propositions et en fédérant les acteurs autour de projets communs, le dialogue citoyen contribue à l'élaboration d'un projet partagé et adapté aux spécificités du territoire.

Le dialogue citoyen n'est cependant qu'une composante de l'engagement citoyen sur son territoire qui s'étend de la participation à la démocratie (citoyenneté électorale) jusqu'à l'engagement associatif et l'action locale.

Le dialogue citoyen mené par la Ville s'appuie sur les exigences méthodologiques suivantes :

- l'interrogation systématique de la pertinence d'une démarche dialoguée en amont d'un projet et son organisation, lorsqu'elle est pertinente, et ce dans toutes les politiques publiques menées par la Ville,
- la rigueur dans les procédures d'élaboration et de mise en œuvre du dialogue citoyen,
- l'adaptation des modalités de participation à chaque problématique et chaque public,
- l'exigence de transparence auprès des citoyens couëronnais de l'appel à participer jusqu'à la réalisation des engagements de la Ville suite à l'instruction des propositions citoyennes.

Depuis le début du mandat, 36 sujets ont été mis en dialogue avec les citoyens et les partenaires de la Ville et 6 sont encore en cours de démarche. La durée d'une démarche dialoguée varie de 4 mois à plus de 2 ans. En outre, 12 Instances participatives pérennes et dispositifs de dialogues viennent soutenir et renforcer les démarches dialoguées par projet permettant d'ouvrir d'autres espaces de dialogues.

Le rapport joint en annexe détaille les faits marquants de la stratégie « dialogues citoyens » entre 2020 et 2024.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 9 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 26 septembre 2024 ;

Vu le bilan 2020/2024 du dialogue citoyen de la ville de Couëron ci-annexé ;

Le rapporteur propose de prendre acte de la présentation du bilan 2020/2024 du dialogue citoyen de la ville de Couëron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le **07 OCT. 2024**

Corinne Chemard
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **14/10/2024** au **14/12/2024** et transmise en Préfecture le **11/10/2024**
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.